

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 26 mars 2010

1 Protocole partenarial en vue de la définition d'un projet commun d'inter-modalité des transports et de renouvellement urbain - autorisation donnée à monsieur le maire de signer le protocole

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE, MM. MACHU, SEGUIN, Mmes FÉVRIER, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, Mme RIFFAULT, M. VARLET.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme JAJAN

Mme BARBETTE

Mme MAUPIN

M. NACHITE

M CHEURFA

Etaient absents :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. SZPIRKO.

Mme DINGIVAL

Pouvoir à : M. LEMAIRE

Pouvoir à M. BEAUBRUN

Pouvoir à : M. BELMHAND

Pouvoir à Mme RIFFAULT

Pouvoir à M. VARLET

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice | 39 |
| - Nombre de conseillers présents | 37 |

■ Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Maire, expose :

Dans le cadre des différents projets à l'étude sur et autour des emprises ferroviaires de la gare de Creil, la Communauté de l'Agglomération Creilloise, le Conseil Régional de Picardie, RFF et la SNCF ont été amenés à engager un dialogue, initié en particulier à l'occasion du Programme de Rénovation Urbaine de l'Agglomération Creilloise signé avec l'ANRU le 3 septembre 2007, et poursuivi à l'occasion de l'expérimentation DIACT « 20 villes moyennes témoins » puis lors du diagnostic établi pour le programme national de rénovation des quartiers anciens dégradés.

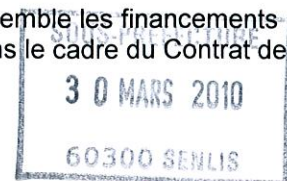
Au titre de leurs objectifs généraux, tous ces intervenants conduisent ou étudient des projets d'envergure impactant fortement les emprises ferroviaires, la gare de Creil et son quartier. Ils ont convenu que les interactions entre ces projets impliquent de se mettre en capacité de développer une vision commune de ce territoire et de son avenir, conciliant les enjeux urbains, ferroviaires et de transport qui y sont intimement liés. Le présent protocole a donc pour objet d'élaborer à l'horizon 2012 un projet commun, et partagé par tous, de développement urbain et ferroviaire du cœur de l'agglomération.

La conception du projet donnera lieu à l'élaboration de plusieurs scénarii, dont la faisabilité notamment financière devra être expertisée, afin de ne retenir que ceux dont les signataires du présent protocole s'accorderont à les considérer comme réalisables.

Les signataires s'engagent, à l'issue de cette phase de conception, à rechercher ensemble les financements nécessaires à la mise en œuvre du projet, comme par exemple ceux qui seront mis en œuvre dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région 2014-2020.

Il vous est demandé d'autoriser monsieur le Maire, à signer le protocole.

Vous êtes appelés à voter



maintenant !

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2121-29 et L 2123-18,

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat complétée par la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 et la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 28 mars 2006 par laquelle le conseil de communauté a proposé d'étendre, de modifier et supprimer certaines compétences,

Vu l'arrêté préfectoral n°15/2006 en date du 18 juillet 2006,

Considérant que le 14 décembre 2009 se sont tenues, à l'initiative de la CAC, les premières rencontres de l'inter-modalité qui ont permis de sceller un partenariat en vue de la définition d'un projet commun d'inter-modalité des transports et de renouvellement urbain autour de la gare entre le conseil régional, le conseil général, la SNCF, RFF, le syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise, la CAC et les villes de Creil et Nogent-sur-Oise,

Considérant la nécessité d'élaborer à l'horizon 2012 un projet, partagé par tous les partenaires, de développement urbain et ferroviaire du cœur de l'agglomération en vue de s'inscrire dans des dispositifs contractuels de financements à venir (2014-2020) et de répondre aux enjeux croisés qui se concentrent autour de la gare,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité

Article unique : d'autoriser, monsieur le Maire à signer le protocole partenarial, entre la région Picardie, le conseil général, la communauté de l'agglomération creilloise, la ville de Nogent sur Oise, le syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise, réseau ferré de France, la Société Nationale des Chemins de Fer Français, en vue de la définition d'un projet commun d'inter-modalité des transports et de renouvellement urbain autour de la gare.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

3 0 MARS 2010

Date d'affichage :

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :



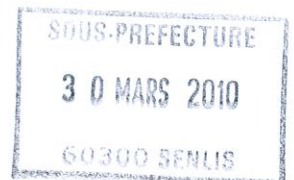
Pour le maire et par délégation,
La Première Adjointe

Nicole CAPON

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 31.03.10 Signature Le Maire.



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy



2

C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
Creil
OISEPICARDIE